

Organiser l'Assemblée constitutive

Il s'agit d'un moment clef, étant donné qu'au terme de cette étape, les statuts seront adoptés et donc l'association formellement créée.

Deux façons de procéder s'offrent à vous :

L'Assemblée constitutive « discrète »

Les membres fondateurs se rencontrent de manière informelle et adoptent les statuts (rédigés la plupart du temps ensemble). Souvent, les membres des deux organes (l'Assemblée Générale et le Comité) se superposent.

L'Association va alors chercher, peu à peu, à trouver de nouveaux membres.

Cette façon de procéder est intéressante parce qu'elle permet une constitution accélérée de l'Association. Toutefois, il est évident que, dans ce type de situation, la légitimité de l'Association peut se révéler des plus précaire. Ainsi, lorsqu'il sera question de rechercher un soutien financier, les partenaires risquent d'être moins enclins à soutenir l'Association en observant qu'elle fonctionne en « vase clos ».

Si vous retenez cette formule, n'oubliez pas de trouver rapidement de nouveaux membres !

L'Assemblée constitutive « large audience »

Cette formule permet de faire connaître largement votre future Association, le but poursuivi ainsi que les activités envisagées.

Vous allez alors convier à cette Assemblée constitutive non seulement celles et ceux qui sont partie prenante de l'initiative, mais également d'autres personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le projet.

Vous joindrez à l'invitation un projet des statuts ainsi qu'un *talon-réponse* à compléter et à vous retourner. Il vous donnera des informations sur le nombre de personnes intéressées à participer à cette Assemblée constitutive ou à adhérer à votre Association. Vous serez aussi en mesure de réserver la salle adéquate et organiser le petit buffet qui suivra l'assemblée !

Ce mode de faire est peut-être plus contraignant, mais il garantit d'emblée un certain nombre de membres et donnera lieu à un débat intéressant sur le sens même de votre Association, les objectifs visés et les moyens envisagés pour les atteindre.

Aide-mémoire pour le déroulement de l'Assemblée constitutive

- Accueil des personnes
- Présentation du projet
- Adoption des statuts
- Election des membres du comité
- Fixation du montant des cotisations
- Echange de points de vue sur le programme d'activité de l'association
- Adoption du budget

Ne pas oublier :

- De faire circuler une liste de présence (construite de manière à identifier les personnes qui souhaitent adhérer à l'Association)
- D'établir un procès-verbal de la séance (il n'est nécessaire que si l'inscription au Registre du commerce est prévue ou obligatoire mais il est toutefois recommandé de rédiger un compte rendu de la séance et de l'adresser aux membres)
- D'adresser aux membres un exemplaire des statuts définitifs signés par les représentants de l'Association (avec un bulletin de versement pour verser la cotisation)